



- Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs**
- 1231** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
  - 1232** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
  - Note:** Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus
- Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs**
- 1233** Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
  - 1233C** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

#### Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevés lidar aéroporté. Ces zones relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1990. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

#### Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80  
Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3<sup>e</sup>, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPQ), fuseau 8  
Longitude d'origine (méridien central): 73°30' ouest  
Latitude d'origine (équateur): 0°  
Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre  
Facteur d'échelle: 0,8889



#### Sources

**Données**  
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté  
Orthophotographies numériques

**Organisation**  
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
Gouvernement du Québec

**Réalisation**  
Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
Direction générale du laboratoire des chaussées  
Direction de la géoélectrique et de la géologie  
Version 1.0 (avril 2017)

© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2017